



**CONSEIL UNIVERSEL  
POUR LA PAIX  
DES NATIONS ET CONTINENTS**

**PROJET-PROGRAMME MOBILISATEUR DU CULPAC (1990 - 2020)**

**« AMITIÉ CULTURELLE INTERNATIONALE POUR LA PAIX,  
LES DROITS DE L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT »**

**Résolution du Séminaire de Réflexion sur le projet-programme mobilisateur d'Amitié Culturelle Internationale pour la Paix, les Droits de l'Homme et le Développement, initié et organisé par le CULPAC à l'occasion du 42ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, tenu à l'École Internationale à Kinshasa dans la République Démocratique du Congo du 10 au 20 décembre 1990.**

---

Nous, Membres des Organisations Non Gouvernementales, des Ligue et associations de Droits de l'Homme, des écoles associées, associations, centres et clubs UNESCO de Kinshasa, réunis en séminaire :

- considérant la mission de l'ONU et ses Institutions pour la paix, la coopération, la compréhension et la solidarité internationale et l'éducation relative aux Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales ;
- considérant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- considérant les résolutions du séminaire sous-régional des associations, centres et clubs UNESCO de l'Afrique Centrale, tenu à Kinshasa du 4 au 8 décembre 1989 sur la Décennie Mondiale du Développement Culturel ;
- connaissant que la dimension culturelle du développement est fondamentale dans toutes ses formes ;
- ayant constaté qu'aucun développement durable ne peut être réalisé sans la prise en compte de cette dimension qui constitue un trait d'union aux diversités d'opinions des peuples ;
- souhaitant que tous les peuples, sans aucune discrimination, arrivent à créer un monde où il fait bon vivre, à parler le même langage, s'unir avec amour pour la paix, la justice et le respect mutuel ;
- sachant qu'un tel objectif ne peut être atteint que par la connaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables ;

- considérant que l'ignorance des Droits de l'Homme et les principes fondamentaux de la liberté sont incompatibles ;
- sachant encore que l'application véritable du principe de la démocratie qui implique la tolérance d'un chacun envers un autre ne peut être acquise par des peuples qu'à condition qu'ils connaissent et respectent les Droits de l'Homme, principes fondamentaux d'une vie éprise de paix, de liberté, de la solidarité et la sécurité ;
- considérant en effet que le peuple africain, composé d'un nombre important d'analphabètes, ignore presque totalement le contenu de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui assure le bien-être et l'épanouissement au développement individuel et par conséquent à celui de toute une nation ;
- sachant que l'Assemblée Générale des Nations Unies avait pertinemment recommandé, le 10 décembre 1948, aux États membres de ne négliger aucun moyen à leur disposition pour faire en sorte que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme soit distribuée, affichée, lue et commentée, principalement, dans les écoles et autres établissements, sans distinction fondée sur le statut politique des pays ou des territoires ;
- désirant pour ce fait contribuer, tant soit peu, pour insérer l'éducation et l'information des Droits de l'Homme comme culture générale dans les différentes structures sociales de notre environnement ;

Eu égard à ce qui précède, avons résolu :

1. Le lancement d'un programme mobilisateur ayant pour mission la paix, les Droits de l'Homme et le développement, intitulé : « Amitié Culturelle Internationale pour la Paix, les Droits de l'Homme et le Développement ».

Ce programme du CULPAC vise :

- A. d'unir, de rapprocher et de rassembler des hommes de tout horizon, sans aucune discrimination, pour favoriser le respect mutuel et l'amitié internationale en vue promouvoir la paix, la compréhension, la solidarité et la communication par la culture générale des principes des Droits de l'Homme ;
- B. de promouvoir la paix et la vulgarisation et la défense des Droits de l'Homme ;
- C. le développement intégral.

2. Mise en place d'une politique pour la concrétisation de ce programme mobilisateur dans les domaines divers qui sont :

Amitié sans frontières, messages d'appel, séminaires, conférences, programmes radio-télévision, jeux concours, remise des symboles honorifiques, journées tests, campagne de sensibilisation...

L'organisation des manifestations et activités culturelles, sportives, caritatives et humanitaires à travers le monde qui permettront l'érection d'un Centre Culturel pour la Paix et les Droits de l'Homme dans un pays et qui sera un monument pour marquer ce projet-programme et notre contribution, tant soit peu, au financement des projets et programmes d'alphabétisation pour l'Afrique.

Ainsi, nous faisons appel :

- A. à l'ONU et ses Institutions
- B. aux organisations continentales, régionales et sous-régionales
- C. aux Gouvernements
- D. aux organisations non gouvernementales et fondations
- E. aux organisations de presses nationales et internationales
- F. aux sponsors
- G. aux artistes, sportifs et promoteurs culturels et sportifs
- H. aux personnes participantes aux idéaux de l'ONU et ses Institutions ainsi qu'à toute personne éprise d'amour, de paix et de justice que ce présent projet-programme intéresse et qui se développera jusqu'en 2020.

Fait à Kinshasa, le 20 décembre 1990.

Le Séminaire.